



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - Mme DILLENSEGER (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. BROCHERIEUX)

Membres absents : Mme KOENDERS - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon - Programme européen « Erasmus » - Année scolaire 2011-2012 - Candidature de la Ville - Demandes de subventions

Mme ROY, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon a intégré en 2006 le réseau des établissements « Erasmus ».

La vocation du programme « Erasmus » est d'encourager la coopération transfrontalière entre établissements et de stimuler la mobilité européenne des étudiants et des enseignants par l'octroi d'aides financières.

Les fonds relatifs à la mobilité étudiante et enseignante sont gérés par l'Agence Nationale « Erasmus » à laquelle le Conservatoire doit adresser sa prévision de flux de mobilité.

Trois types d'aides financières sont susceptibles d'être sollicitées :

- une allocation de mobilité « étudiants », d'environ 155 € par étudiant et par mois de séjour à l'étranger, étant précisé que le Conseil Régional de Bourgogne verse aux étudiants une allocation de 80 € par semaine pour une mobilité de 12 semaines minimum à 36 semaines maximum (mêmes dispositions que pour les autres étudiants de Bourgogne concernés par le programme « Erasmus ») ;

- une allocation de mobilité « enseignants » d'environ 600 € par enseignant et par semaine de séjour ;

- des crédits pour l'organisation de la mobilité, qui s'élèvent à environ 92 € par personne concernée.

Le montant total sollicité dépendra du nombre définitif d'étudiants et d'enseignants candidats à la mobilité.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - m'autoriser à déposer un dossier de candidature à la mobilité, pour l'année scolaire 2011-2012, dans le cadre du programme européen « Erasmus », au bénéfice du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon ;

2 - solliciter les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville par l'Agence Nationale « Erasmus » ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ